

DOSSIER

Tiers-lieux : échange de pratiques inspirantes

15 octobre 2025



Le collectif
T'CAP!
Pour tous, handicaps ou pas

CAP
TIERS-LIEUX



Sommaire

Résumé du dossier.....	3
Introduction	4
Culture d'innovation et d'expérimentation.....	6
Marc Richard - Les Ecosolies / Le Solilab (Nantes)	
Soutien et renforcement des compétences.....	8
Adrien Monier - Synergie (Saint-Pierre-Montlimart)	
Ecoresponsabilité et sobriété environnementale.....	11
Marc Richard - Les Ecosolies / Le Solilab (Nantes)	
Autonomie et économie hybride	13
Pascal Hild - La Cocotte Solidaire (Nantes)	
Espace accueillant et convivial.....	15
Pierre Seraille - Le Monty (Genappe, Belgique)	
Écosystème de collaboration et de rencontre	17
Adrien Monier - Synergie (Saint-Pierre-Montlimart)	
Ancrage local et impact territorial	19
Gaëlle Todeschini - Le Beau Tiers-Lieu (Nantes)	
Co-construction et gouvernance partagée	21
Hilary McKee - Le Wattignies (Nantes)	
Espace et hybridation des activités	23
Sandrine Bidart - Tiers-lieu Marsien (Saint-Mars-du-Désert)	
Accessibilité et inclusion.....	25
Olivier Raballand - Le Collectif T'Cap (Nantes)	
Gaëlle Todeschini - Le Beau Tiers-Lieu (Nantes)	
Questions / réponses.....	28
Conclusion	32



Résumé du dossier

Organisé à la suite du projet européen IDEA (Innovation, Diversité, Exploration, Alternative) par le Collectif T'Cap et CAP Tiers-lieux, cet événement a mis en avant 8 tiers-lieux ligériens et belges pour échanger sur leur pratiques inspirantes. Deux ressources majeures ont été présentées : les « 10 grands principes d'un tiers-lieu » et un questionnaire d'autodiagnostic pour aider les structures à évaluer et améliorer leurs projets.

Les interventions ont mis en lumière des actions concrètes :

- Innovation et expérimentation (ex.: Solilab, avec ses espaces modulables et sa gouvernance coopérative).
- Renforcement des compétences (ex.: Synergie, avec ses formations en économie circulaire).
- Éco-responsabilité (ex.: phytoépuration, réemploi des matériaux).
- Autonomie économique (ex.: La Cocotte Solidaire, avec son modèle hybride de financement).
- Inclusion et convivialité (ex. : Le Monty, avec ses activités gratuites et son bar associatif).

Enjeux identifiés :

- L'inclusion reste un défi majeur, notamment pour les publics en situation de handicap ou de précarité.
- La mixité sociale nécessite des démarches actives (ex. : implication des habitants dans la gouvernance).
- La pérennité financière dépend souvent de partenariats publics et privés, ainsi que de levées de fonds solidaires.

La journée a mis en avant des perspectives : poursuivre les expérimentations pour affiner les modèles de gouvernance et d'accueil. Renforcer les réseaux entre tiers-lieux et acteurs locaux pour essaimer les bonnes pratiques. Approfondir l'accessibilité et l'inclusion, identifiées comme des axes de progression prioritaires.

En résumé, cette journée a confirmé que les tiers-lieux sont des laboratoires vivants d'innovation sociale, où se réinventent la citoyenneté et le lien territorial. « *Un tiers-lieu ne se pose pas sur un territoire, il se construit avec lui* » (Amélie Villet, CAP Tiers-Lieux).

Introduction

Le temps “Tiers-lieux : échange de pratiques inspirantes” qui a eu lieu le 15 octobre 2025 à la Maison de l’Europe à Nantes s’inscrit dans la continuité du projet européen IDEA : Innovation, Diversité, Exploration, Alternative porté par le Collectif T’Cap. La Maison de l’Europe, qui a accueilli l’événement, est partenaire du projet. L’événement a eu lieu pendant les Erasmus Days 2025.

Le projet IDEA s’est déroulé entre 2024 et 2025 et a réuni des partenaires français, belges et finlandais. Il avait pour objectif d’éclaircir le concept de tiers-lieu, de dresser un panorama de tiers-lieux à l’échelle européenne et de développer des échanges entre structures européennes.

Plusieurs ressources ont été créées à la suite de ce projet européen:

- une liste de “10 grands principes d’un tiers-lieu” imaginé sur la base des observations des différents tiers-lieux rencontrés lors du projet européen
- un questionnaire d’autodiagnostic au regard de ces 10 principes à destination des professionnels des tiers-lieux pour fournir des clés d’analyse pouvant aider d’une part, à mieux définir leur projet et d’autre part, à identifier leurs axes potentiels d’amélioration.

La matinée a commencé par une introduction de Céline Harcouet, directrice de la Maison de l’Europe.

L’objectif de la matinée était d’illustrer chacun des 10 Grands Principes par une ou plusieurs actions concrètes mises en place par des tiers-lieux. 8 tiers-lieux étaient représentés en tant qu’intervenants, dont un en visioconférence car opérant à Genappe en Belgique.

La matinée était animée par Sonia Navarro et Olivier Raballand du Collectif T’Cap, et Amélie Villet de CAP Tiers-Lieux. CAP Tiers-Lieux est un collectif pour l’Accélération des Projets de Tiers-Lieux de l’Economie Sociale et Solidaire en Pays de la Loire. Reconnu réseau régional des tiers-lieux par l’ANCT, CAP Tiers-Lieux fédère les expertises de ses membres au service des tiers-lieux, de leurs créateurs, facilitateurs et partenaires en Pays de la Loire.

D’autres ressources, ainsi qu’une captation de la matinée, sont disponibles en ligne sur le Padlet «[Tiers-lieux, échange de pratiques inspirantes le 15 octobre 2025](#)»

Les chiffres mentionnés par CAP Tiers-Lieux sont issus du recensement national porté par France Tiers-Lieux et les Réseaux Régionaux de tiers-lieux en 2023.

Culture d'innovation et d'expérimentation

Les tiers-lieux incarnent une culture d'innovation et d'expérimentation, servant de laboratoire pour tester des idées nouvelles.

Soutien et renforcement des compétences

Les tiers-lieux jouent un rôle clé dans le soutien et le renforcement des compétences, offrant des ressources et formations adaptées aux besoins locaux.

Écoresponsabilité et sobriété environnementale

Les tiers-lieux intègrent une gestion qui met l'accent sur l'écologie : recyclage, réduction des déchets, transition énergétique, achat et consommation responsable et sensibilisation à l'environnement.

Autonomie et modèle économique hybride

Pour assurer sa pérennité, un tiers-lieu doit adopter un modèle économique mixte : subventions publiques, contributions des membres, partenariats privés, et revenus générés par les services.

Un espace accueillant et convivial

Un tiers-lieu se caractérise par un environnement ouvert, accueillant, propice aux rencontres, à la détente et aux échanges.

1



10



Accessibilité et inclusion

Un tiers-lieu inclusif doit garantir un accès universel financier et physique à tous les citoyens en intégrant des aménagements adaptés, des solutions pour l'accessibilité sensorielle, et des activités adaptées.

Espaces et hybridation des activités

Un tiers-lieu doit être conçu comme un espace flexible et modulable, permettant d'hybrider les usages selon les besoins de la communauté.

Co-construction et gouvernance partagée

Un tiers-lieu doit privilégier une gouvernance collaborative, impliquant activement ses utilisateurs dans les décisions et la gestion.

Ancrage local et impact territorial

Un tiers-lieu répond aux besoins locaux et agit comme un moteur de développement économique, social, culturel et environnemental.

Écosystème de collaboration et de rencontre

Un tiers-lieu est un point de convergence pour des individus aux parcours variés, stimulant les rencontres informelles et la collaboration interdisciplinaire.

10 grands principes d'un tiers-lieu

Mieux les comprendre et les faire évoluer

2



3



4



5



7



6



Co-organisateurs



Le Collectif T'Cap

Centre de ressource constitué en un réseau de 130 membres, pour favoriser ensemble la participation sociale des personnes en situation de handicap



CAP Tiers-Lieux

Collectif informel animé par la CRESS pour faciliter l'essor des tiers-lieux à travers la mise en commun d'énergies, d'expériences et d'expertises.



Culture d'innovation et d'expérimentation

Intervenant : Marc Richard - Les Ecosolies / Le Solilab (Nantes)

Marc Richard a présenté l'expérience du Solilab, tiers-lieu porté par Les Ecosolies à Nantes.

Le projet trouve ses origines dans le grand événement fondateur des Ecosolies en 2006, qui a fait émerger, dès 2008, l'idée de créer un lieu dédié à l'économie sociale et solidaire (ESS). Le Solilab ouvre finalement ses portes en 2014.

Afin d'assurer sa gestion et son animation quotidienne, Les Ecosolies s'associent aux différentes parties prenantes pour créer une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) baptisée Lieux Communs.

Marc Richard a détaillé les trois métiers essentiels de cette coopérative :

- Gestion et animation du tiers-lieu, à destination des acteurs de l'ESS, des habitants et des acteurs du territoire ;
- Mise en relation et facilitation : provoquer les interactions entre les personnes pour favoriser les coopérations de projet ;
- Ingénierie de nouveaux projets, pour la coopérative elle-même ou pour ses partenaires.

S'y ajoute un quatrième axe : la levée de fonds propres en vue de l'acquisition de biens immobiliers au service des acteurs de l'ESS.

Marc Richard a insisté sur la diversité des publics accueillis et la nécessité d'adapter sans cesse les formats d'animation. Le Solilab développe ainsi une grande variété de moments informels favorisant l'interconnaissance : cafés surprises, petits déjeuners de couloir, déjeuners d'échanges, ou encore tournois de "bad-fléchette". Ces formats évolutifs permettent de maintenir la dynamique collective : *«la formule qui marche pendant trois ans doit ensuite être renouvelée»*.

Le lieu s'ouvre également à d'autres usages :

- Accueil d'événements d'entreprises et d'activités commerciales (notamment un restaurant ouvert au quartier)
- Organisation de colloques et d'événements favorisant la rencontre entre acteurs
- Réflexion sur les enjeux fonciers pour accompagner les besoins immobiliers de l'ESS
- Engagement récent dans une levée de fonds solidaires pour renforcer ces dynamiques.

Aujourd'hui, le Solilab regroupe environ 140 structures, représentant plus de 350 personnes fréquentant le lieu chaque semaine. Cette densité engendre des défis en matière de règles de fonctionnement et d'accueil des nouveaux arrivants. Une réunion d'accueil des nouveaux a ainsi été mise en place tous les mois, pour faciliter l'interconnaissance, l'intégration des nouveaux membres et renforcer la convivialité.

Enfin, Marc Richard a rappelé que les tiers-lieux évoluent en permanence selon les usages. Il a cité l'exemple de la création de boxs de travail pendant la période du Covid-19, installées dans le grand espace pour permettre à chacun de s'isoler et de poursuivre ses activités.

Selon CAP Tiers-Lieux...

L'expérimentation constitue l'une des valeurs les plus marquantes des tiers-lieux (34%). Certains d'entre eux trouvent leurs racines dans l'éducation populaire; certains rassemblent notamment des Fablabs, des lieux du faire, de fabrication (outils numériques).

Cette logique d'expérimentation s'étend également à leur mode de gouvernance : les manières de prendre les décisions doivent s'adapter aux activités que les lieux portent et aux collectifs. Il y a également une culture de l'expérimentation aussi dans la prise de décision.

Soutien et renforcement des compétences

Intervenant : Adrien Monier – Synergie (Saint-Pierre-Montlimart)

Adrien Monier a présenté l'expérience du tiers-lieu Synergie, situé au cœur des Mauges, dans un triangle reliant Cholet, Nantes et Angers. Installé sur un ancien site industriel de 3,4 hectares, dont 12 000 m² couverts, ce lieu atypique a vu le jour grâce à la mobilisation d'une communauté d'acteurs locaux décidés à redonner vie à une usine abandonnée, en activité depuis 1911.

L'objectif initial était de créer un espace partagé pour accueillir différentes initiatives liées à l'économie circulaire, qui manquaient d'un lieu commun. C'est dans ce contexte qu'est né le tiers-lieu Synergie, fondé sur trois piliers : innovation, formation et expérimentation.

Aujourd'hui, près de 60 acteurs sont présents sur le site. On y trouve notamment par exemple :

- Les Grands Bois, entreprise d'agencement et d'aménagement intérieur
- Une matériauthèque (recyclerie de matériaux de construction)
- Une écocyclerie et plusieurs ateliers de production
- Des espaces dédiés à des activités culturelles, artisanales et comptables

Ces projets, bien que variés, partagent une cohérence d'ensemble autour de la valorisation des ressources et du partage de compétences.

Le tiers-lieu occupe actuellement 5 000 m², tandis qu'environ 7 000 m² supplémentaires restent disponibles, mais nécessitent des aménagements avant d'être pleinement utilisables.

Synergie s'articule aujourd'hui principalement autour de deux grandes activités :

- Un showroom de l'économie circulaire valorisant les productions et initiatives locales
- Un pôle de formation destiné à répondre à des besoins identifiés sur le territoire.



En 2023, le tiers-lieu a répondu à l'appel à projets Défi'Nov pour développer un programme de formation innovant, avec Les Compagnons du Devoir et Make Ici (Make Ici est depuis sorti du consortium de formation). Deux constats ont guidé cette démarche :

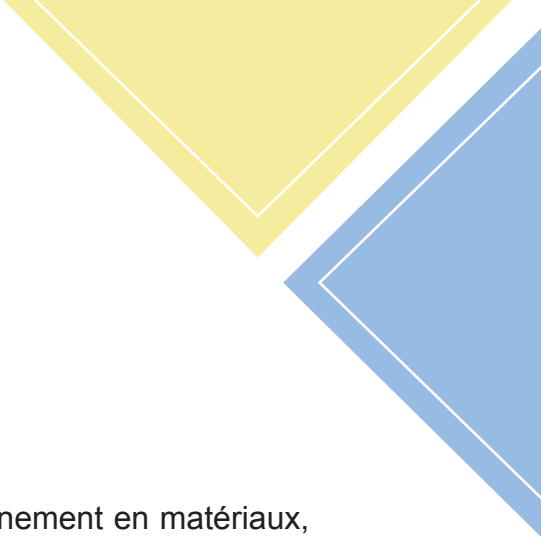
- Une rareté des plateformes de formation technique de proximité, notamment dans le Grand Ouest
- Des secteurs de travail en tension sur notre territoire, particulièrement les métiers de la construction et les métiers de développement des compétences numériques.

Pour y répondre, Synergie a mis en place des ateliers de formation et des plateaux techniques dédiés :

- Au travail du bois en construction avec Les Compagnons du Devoir (Synergie a commencé en début d'année avec une promo de 15 personnes, pour accueillir en septembre deux promotions)
- Plateau numérique en Lab dédié à la formation et à l'accueil des projets professionnels, pour faire du prototypage, de l'accompagnement à l'année pour permettre la montée en compétences des entreprises du territoire
- Un autre espace en cours de développement par Les Compagnons du Devoir consacré aux matériaux souples et à la maroquinerie.

La proximité géographique joue ici un rôle clé : auparavant, certaines formations similaires en maroquinerie n'étaient accessibles qu'à Pantin, en région parisienne, et à Lyon. De nombreux apprenants de Pantin (80%) venaient du Grand Ouest. Synergie permet donc une relocalisation des compétences, en lien direct avec les besoins du territoire.

Les activités de formation sont étroitement intégrées à l'écosystème de l'économie circulaire présent sur le site.



La proximité avec la matériauthèque facilite l'approvisionnement en matériaux, bien que la gestion des stocks puisse parfois être complexe. Par ailleurs, Les compagnons du Devoir ont appris à calibrer leurs chutes de bois pour qu'elles puissent être utilisées par la matériauthèque, favorisant une logique de réemploi et de mutualisation.

Synergie collabore également avec les collectivités locales, la Chambre de commerce, etc, pour accompagner les porteurs de projets et favoriser la montée en compétence des acteurs du territoire. Le tiers-lieu a notamment été lauréat de la Fondation Orange avec le projet Atelier ReMob, dédié à l'accompagnement de jeunes de 16 à 25 ans.

Adrien Monier a souligné l'importance du temps long et de l'expérimentation : *« Il y a des choses qui se font en marchant. Nous en sommes à la deuxième année du projet ; il faut laisser le temps aux rencontres de se faire. Chacun arrive avec son matériel, et les solutions se trouvent en travaillant ensemble. »*

Les tiers-lieux contribuent activement au renforcement des compétences, en accompagnant les porteurs de projets et les individus dans des espaces d'expérimentation tels que les fablabs, manufactures ou tiers-lieux nourriciers.

Ils favorisent le transfert de savoir-faire, notamment par le compagnonnage, et la documentation du faire, pratique essentielle portée par des acteurs comme PiNG et relayée au niveau national via la plateforme Movilab.

Par ailleurs, des tiers-lieux de formation comme Synergie, Blue Lab ou Écofolies, soutenus par le programme DéffinoV, illustrent la reconnaissance croissante par l'État de ces lieux comme de véritables espaces d'apprentissage et d'innovation collective.



Ecoresponsabilité et sobriété environnementale

Intervenant : Marc Richard - Les Ecosolies / Le Solilab (Nantes)

Marc Richard est revenu sur l'exemple du Solilab, déjà évoqué, pour illustrer les démarches d'éco-responsabilité et de sobriété environnementale mises en œuvre dans ce tiers-lieu.

Dès sa conception, le Solilab s'est inscrit dans une logique de réutilisation d'une friche industrielle, témoignant d'une volonté de valoriser l'existant plutôt que de construire du neuf. Pour Marc Richard, un tiers-lieu n'a de pertinence que s'il est ancré dans une communauté et un réseau déjà existants, ce qui a été le cas ici : la dynamique collective autour des Ecosolies a permis d'enraciner durablement le projet sur le territoire.

Le Solilab s'est construit comme un laboratoire d'expérimentation écologique.

Parmi leurs initiatives figure la mise en place d'un système de phytoépuration sur le site, initialement prévu pour des usages domestiques. L'équipe a choisi de le tester à plus grande échelle, en adaptant le dispositif pour des événements accueillant plusieurs centaines de personnes.

La sobriété énergétique constitue également un axe fort. Le bâtiment est équipé d'un chauffage central à pellets, permettant de réduire la dépendance aux énergies fossiles et de maîtriser les coûts. Cette réflexion sur l'énergie est intimement liée à une recherche de sobriété économique, sans pour autant dénaturer le bâti existant.

L'éco-responsabilité du Solilab s'exprime aussi à travers des actions concrètes de réduction et de valorisation des déchets :

- Le restaurant du lieu propose une restauration mixte : certaines personnes achètent sur place, d'autres apportent leur repas. Cette flexibilité permet de mesurer les flux liés à l'activité et de limiter le gaspillage.
- 2,5 tonnes de papier sont recyclées chaque année via une entreprise partenaire.

- Une attention particulière est portée à la réduction de la consommation d'eau: la consommation des sanitaires est estimée à un dixième de celle d'un usage classique
- Les déchets alimentaires du restaurant sont compostés sur place avec l'appui d'un partenaire et un composteur collectif est également mis à disposition pour les habitants du quartier.

Le Solilab collabore avec Ecobat, réseau professionnel des acteurs de l'éco-construction solidaire. Ensemble, ils développent une plateforme de formation technique de 2 000 m² à Nantes Est, centrée sur le réemploi des matériaux et l'insertion professionnelle de chômeurs de longue durée.

Le projet avance selon une logique d'adaptation progressive : « *on avance en marchant* », résume Marc Richard, avec des conventions d'occupation précaires dans l'attente d'un cadre plus pérenne. L'un des grands enjeux à venir est la propriété collective du lieu : permettre aux occupants de devenir copropriétaires du site pour garantir sa stabilité à long terme et renforcer la gouvernance partagée.

Selon CAP Tiers-Lieux...

44% des tiers-lieux ont un lien avec des acteurs de la transition écologique, et ils sont présents sur l'ensemble des territoires. Cette volonté se traduit par une recherche de modes de consommation plus durables et, dans certains cas, par une production plus responsable. Les tiers-lieux portent des valeurs fortes, notamment dans les cafés, où l'accent est mis sur l'utilisation de produits locaux et biologiques, ainsi que sur les partenariats avec les acteurs de la transition écologique.

Leur rôle est également bien identifié dans l'urbanisme transitoire, à travers l'occupation temporaire de bâtiments avant leur réaffectation. Par exemple, Le 42 à Angers, installé dans un ancien bâtiment de la CAF, a accueilli diverses activités avant la définition de sa vocation finale.

Certains tiers-lieux participent à une véritable transformation des usages des espaces, comme c'est le cas du Solilab. C'est le cas aussi à Nantes dans les lieux à réinventer que propose la ville de Nantes dans sa politique urbaine. Parfois, ces lieux deviennent des tiers-lieux.





Autonomie et économie hybride

Intervenant : Pascal Hild - La Cocotte Solidaire (Nantes)

Pour illustrer le principe d'autonomie et d'économie hybride, l'exemple de La Cocotte Solidaire (lieu ouvert depuis 6 ans) met en lumière la capacité d'un tiers-lieu à conjuguer engagement social, modèle économique pluriel et gouvernance collective.

Située sur l'Île de Nantes, La Cocotte Solidaire est un tiers-lieu culinaire et convivial, ouvert 211 jours par an. Chaque année, ce sont plus de 7 000 repas qui y sont servis et près de 450 événements qui y sont organisés, notamment pour des associations souhaitant disposer d'un espace d'accueil.

Le lieu abrite une grande diversité d'activités : un repair café, des ateliers partagés, et de nombreux temps collectifs qui viennent se greffer autour de la restauration, cœur du projet.

La Cocotte Solidaire repose sur le principe du prix libre pour ses repas, permettant à chacun de contribuer selon ses moyens. Cette approche favorise la mixité sociale et l'accès à une alimentation de qualité pour tous.

Le fonctionnement du lieu repose sur une équipe composée de quatre salariés, d'un alternant, de trois volontaires en service civique présents huit mois par an, ainsi que d'un volontaire européen.

Sur le plan de la gouvernance, la Cocotte fonctionne avec un collectif dirigeant de huit membres, qui partage la prise de décision de manière horizontale avec les salariés. Le collectif dirigeant est aussi une part non négligeable en termes de moyens de remplacement des salariés (10% sur l'année).

L'un des piliers du modèle de la Cocotte Solidaire réside dans son hybridation économique. Ses recettes se répartissent entre plusieurs sources :

- Vente de repas, à prix libre ou à tarif fixé pour certaines prestations
- Prestations publiques et privées, établies sur devis
- Subventions municipales (environ 10%)
- Dons et collectes citoyennes
- Soutien de la CAF, qui représente environ 20 % du chiffre d'affaires global.

Cette pluralité de financements assure une stabilité financière et permet de sécuriser l'activité. L'équipe souligne également que les charges locatives faibles sont un facteur essentiel à cet équilibre : sans cette condition, la viabilité du lieu serait compromise.

Actuellement, une réflexion stratégique est en cours pour repenser l'évolution du projet et ses priorités. L'équipe, composée de salariées à 80 % rémunérées sur la base du SMIC, doit composer avec des contraintes fortes (les salaires représentent près des deux tiers des charges globales). En contrepartie, le lieu accorde 8 semaines de congés par an, une mutuelle santé et une prévoyance, en raison notamment des risques liés au travail en cuisine.

La Cocotte Solidaire demeure un lieu en constante évolution, à l'image des projets qu'elle accueille. Parmi les perspectives envisagées : la création d'un festival sur l'île, en impliquant directement les habitants du quartier, dans la continuité de la philosophie participative du lieu.

Cependant, des inquiétudes persistent concernant l'avenir du bâtiment et les coûts d'entretien nécessaires à sa pérennité. Ces enjeux conditionnent la capacité du lieu à maintenir son autonomie tout en poursuivant son développement.

Selon CAP Tiers-Lieux...

Les tiers-lieux s'appuient généralement sur certaines activités qui permettent d'assurer leur fonctionnement et leurs investissements. Toutefois, ils peuvent proposer aussi des ateliers gratuits ou peu rentables, ce qui rend l'équilibre financier parfois difficile à maintenir.

L'enjeu consiste donc à trouver un juste équilibre entre la viabilité économique et les valeurs fondatrices du lieu, telles que l'accueil inconditionnel et l'accessibilité pour tous, tout en garantissant la rémunération des salariés.

Ces questions se travaillent à l'échelle du projet : il peut s'agir, par exemple, de développer des partenariats, de solliciter de nouveaux financements publics, ou encore de soutenir les activités non lucratives grâce à des activités génératrices de revenus.



Espace accueillant et convivial

Intervenant : Pierre Seraille - Le Monty (Genappe, Belgique)

Pour illustrer le principe de l'accueil et de la convivialité, Pierre a présenté le tiers-lieu artistique, culturel et citoyen Le Monty, situé à Genappe, en Belgique, dans une zone semi-rurale. Installé dans un ancien cinéma racheté par le Tof Théâtre, Le Monty est à la fois le siège administratif de la structure et un espace culturel et citoyen ouvert au public. Ces deux associations exercent leurs activités dans ce lieu.

Créé il y a sept ans, le lieu s'est donné pour mission d'être un point de rencontre pour tous les habitants de la commune, en mêlant culture, échanges et solidarité.

Le Monty accueille une grande variété d'activités : théâtre, ciné-club, repair café, "trico-papote", permanences d'architectes, ou encore concerts chaque vendredi soir, organisés et animés par des citoyens du territoire.

Pierre insiste sur l'importance d'une présence humaine quotidienne pour garantir l'ouverture et la convivialité : « *il faut être ouvert tous les jours, avec un permanent toujours disponible* ».

Le lieu fonctionne aussi grâce à la contribution de trois volontaires européens accueillis chaque année, qui participent activement à l'animation et à l'accueil du public.

Le Monty abrite également une immense bibliothèque partagée, appelée Corlib, qui fonctionne comme une librairie de prêt et propose des milliers d'ouvrages à destination de tous les âges (enfants, adultes, retraités). Cet espace constitue un véritable carrefour intergénérationnel et un moteur d'inclusion culturelle.

Le bar du Monty occupe une place centrale dans la vie du tiers-lieu. Alimenté par des brasseurs locaux, il propose notamment une bière artisanale portant le nom du lieu, ainsi qu'une sélection de produits issus de circuits courts.

Ce bar, tenu uniquement par des bénévoles, est à la fois un lieu stratégique et symbolique : on y échange, on y refait le monde, on y brasse les idées. Il incarne la dimension conviviale et informelle qui fait l'âme du Monty.

La structure veille à rester ouverte à tous les publics : elle accueille notamment des personnes réfugiées en lien avec la Croix-Rouge, et propose une ardoise solidaire pour permettre à chacun de profiter d'un café ou d'un repas, même en cas de difficultés financières.

La grande majorité des activités (environ 90 %) sont gratuites, ce qui contribue à renforcer l'accessibilité du lieu. Le Monty a également mis en place un service original de vélo-taxi, destiné aux personnes à mobilité réduite ou isolées, afin de faciliter leurs déplacements vers le tiers-lieu.

Chaque trimestre, Le Monty publie un programme d'activités, mais le lieu cultive aussi la spontanéité et la créativité. De nombreuses initiatives émergent en cours de route, selon les envies ou les "coups de cœur de la semaine".

Pierre souligne que cette souplesse et réactivité sont essentielles à la vitalité du projet : les idées naissent souvent de discussions informelles et donnent lieu à de nouvelles activités, parfois improvisées mais toujours porteuses de lien social.

Selon CAP Tiers-Lieux...

La convivialité constitue la principale valeur mise en avant par les tiers-lieux ligériens. Environ 57 % d'entre eux inscrivent le lien social au cœur de leurs activités.

Autour de cette notion de lien social, on retrouve une grande diversité de typologies de tiers-lieux : des centres socioculturels, comme L'Esperluette à Saumur ; des cafés associatifs, tels que Le Beau Tiers-Lieu à Nantes ou Le P'tit Campo au nord de la Mayenne ; des maisons du projet, qui accompagnent les habitant·e·s dans des projets immobiliers tout en favorisant la création de lien social dans des quartiers en transition, à l'image de La Générale à Nantes ; ou encore des tiers-lieux ayant pour mission principale d'animer leur territoire, comme La Bagagerie en Mayenne.

Écosystème de collaboration et de rencontre

Intervenant : Adrien Monier – Synergie (Saint-Pierre-Montlimart)

Pour illustrer le principe de collaboration et de rencontre entre acteurs, Adrien Monier a présenté un nouveau projet en développement au sein du tiers-lieu Synergie : la création d'un Showroom dédié à l'économie circulaire.

Ce projet de showroom est né d'un constat simple : pour que l'économie circulaire soit mieux comprise et adoptée par d'autres entreprises, il est nécessaire de rendre visibles ses mécanismes et ses bénéfices.

Le showroom a ainsi vocation à être un espace de démonstration, permettant aux visiteurs (entreprises, acteurs économiques, citoyens ou apprenants) de voir concrètement comment fonctionnent les circuits de réemploi et de transformation des matériaux.

Ils ont choisi de concentrer leurs actions autour de cinq thématiques destinées à valoriser les initiatives locales. Ces thématiques, définies à partir de projets de proximité, concernent les ressources locales, la construction, l'aménagement, l'équipement et le textile.

Synergie souhaite attirer dans cette dynamique des microentreprises (par exemple, des artisans transformant du bois donné en petit mobilier), ainsi que des entreprises plus importantes intéressées par l'économie circulaire.

Le lieu agit comme démonstrateur pour leur propre clientèle, pour des gens intéressés par ces thématiques. Le showroom accueille des IUT, des écoles d'architectures, des menuisiers, des personnes en formation ou en parcours d'insertion, ainsi que des organismes de formation partenaires.

L'objectif est de montrer par l'exemple que la circularité est non seulement possible, mais aussi porteuse d'emploi et de sens.

Synergie se positionne comme un tiers-lieu ouvert au monde économique, même si ponctuellement des événements grand public sont organisés : les entreprises y viennent soit dans le cadre de programmes de formation, soit par intérêt direct pour les opportunités économiques qu'offre l'économie circulaire.



Adrien Monier a notamment cité la participation d'industries de grande taille, employant jusqu'à 600 salariés, ainsi que d'entreprises déjà engagées dans le réemploi depuis plus de vingt ans, notamment dans le reconditionnement du matériel électronique (téléphonie et ordinateurs). Aujourd'hui, le lieu accueille une vingtaine d'entreprises.

Grâce à ce showroom, un PTCE (Projet Territorial de Coopération Économique) s'est construit entre Echobat, SILEO et Les Grands Bois, dédié à l'économie circulaire.

Ce PTCE rassemblera ces trois entités complémentaires, qui uniront leurs forces pour structurer et animer cette filière sur le territoire.

Parmi les projets concrets à venir figure notamment la construction d'une tiny house à partir de matériaux de réemploi, symbole de la créativité, de la coopération et de la durabilité que le tiers-lieu souhaite incarner.

Selon CAP Tiers-Lieux...

Les tiers-lieux accueillent une grande diversité d'utilisateurs, tant en termes d'âge que de profils socio-économiques.

Ces espaces rassemblent souvent plusieurs structures, de deux à dix en plus de celle qui porte le tiers-lieu, ce qui favorise les rencontres, la création d'un imaginaire commun et le développement de collaborations. En moyenne, une structure porteuse héberge plus de vingt autres structures, renforçant ainsi les échanges et les partenariats.

Les PTCE illustrent parfaitement jusqu'où cette coopération peut aller. Des exemples notables incluent Le Solilab, Wattignies et Valorise en Maine-et-Loire.

Ancrage local et impact territorial

Intervenante : Gaëlle Todeschini – Le Beau Tiers-Lieu (Nantes)

Le Beau Tiers-Lieu, implanté au cœur du quartier Bottière–Pin Sec à Nantes, incarne pleinement la notion d’ancrage local. Ce projet est né de manière très organique, dans la rue, à partir des besoins concrets du quartier et de la volonté d’apaiser les tensions sociales qui y existaient. Il n’a pas été “installé” sur le territoire : il en est issu.

Le Beau Tiers-Lieu fonctionne aujourd’hui comme un espace de vie sociale et un tiers-lieu de proximité. Il réunit habitants, associations, micro-entrepreneurs et partenaires institutionnels autour d’un objectif commun : favoriser le lien social et l’expérimentation citoyenne.

Le tiers-lieu s’organise autour de deux pôles complémentaires : le Labo, espace de travail partagé et d’activités associatives (ateliers, formations, accompagnement de projets), et le Bô Café, lieu convivial animé par des habitants bénévoles où se tiennent repas partagés, ateliers et temps d’échanges favorisant les solidarités locales.

Ce modèle repose sur un écosystème de coopération très dense : des associations de quartier comme La Belle Cordée Nantaise, GreenAct ou Couture Plaisir, des collectifs d’habitants, mais aussi des institutions telles que la Ville de Nantes, la CAF, la Préfecture ou encore la Maison de quartier La Locomotive. Ensemble, ils participent à une dynamique territoriale où chacun apporte sa contribution, à son échelle.

Gaëlle Todeschini résume cet ancrage autour de trois leviers essentiels :

- La présence, d’abord : le Beau Tiers-Lieu est un espace accessible et vivant, où l’on peut venir à tout moment trouver une oreille, un appui, un café ou une idée.
- L’écoute, ensuite : les projets du lieu évoluent en fonction des besoins exprimés par les habitants, qu’il s’agisse d’activités, de services ou de nouveaux aménagements.
- La coopération, enfin : c’est le moteur du projet. Les associations, les micro-entrepreneurs et les bénévoles travaillent main dans la main, dans une logique horizontale où chacun garde son identité tout en contribuant à une construction collective.

Le Beau Tiers-Lieu ne cesse d’évoluer. Un nouveau projet de développement est actuellement en cours : l’ouverture d’un deuxième Bô Café, plus vaste, destiné à accueillir un plus grand nombre d’acteurs du quartier. Ce projet est actuellement en phase de préfiguration et soulève de nombreuses réflexions : comment maintenir l’esprit du lieu d’origine dans un espace plus grand ? Comment préserver l’autonomie et la participation des habitants tout en répondant à des besoins croissants ?



Ce travail d'équilibre se fait pas à pas, dans un dialogue permanent entre les partenaires et les habitants. L'équipe du Beau Tiers-Lieu ne compte qu'une seule salariée, entourée d'un collectif de bénévoles très investis, ce qui témoigne d'un modèle fondé sur la confiance, l'engagement citoyen et la coopération locale.

L'impact du Beau Tiers-Lieu dépasse largement son périmètre immédiat. En favorisant l'autonomie des habitants, en soutenant les micro-initiatives locales et en créant des espaces de coopération concrets, il contribue directement à la vitalité sociale et économique du quartier Bottière–Pin Sec.

Des habitants retrouvent confiance, des projets voient le jour, et de nouveaux liens se tissent entre acteurs associatifs, économiques et institutionnels.

À travers son action quotidienne, le Beau Tiers-Lieu agit comme un moteur collectif du territoire : il relie les personnes, valorise les savoir-faire et redonne de la fierté d'habiter le quartier. Comme le rappelle Gaëlle Todeschini, « *un tiers-lieu n'est pas un lieu qu'on pose sur un territoire, c'est un lieu qu'on construit avec lui* ».

Selon CAP Tiers-Lieux...

Les tiers-lieux collaborent étroitement avec des acteurs du développement économique, de la transition écologique, de l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'avec d'autres tiers-lieux.

Cette dynamique partenariale favorise l'émergence de nouvelles idées, telles que la volonté de création d'un cinéma ou d'un hammam, en réponse aux besoins exprimés par les habitants.

Si Le Beau Tiers-Lieu est implanté dans un environnement très urbain, la tendance générale montre un essor des tiers-lieux en milieu rural, notamment dans les zones où les services publics tendent à disparaître : leur part est passée de 28 % en 2019 à plus de 40 % aujourd'hui.

Les tiers-lieux jouent ainsi un rôle essentiel d'animation territorial : ils facilitent les partenariats, orientent les habitants vers les services existants et renforcent leur ancrage local. D'ailleurs, près de 50 % d'entre eux expriment la volonté de consolider cet ancrage territorial, conscients de son importance croissante.





Co-construction et gouvernance partagée

Intervenant (vidéo) : Hilary McKee - Le Wattignies (Nantes)

Le Wattignies, situé sur l'île de Nantes, fait partie de la coopérative Commun'Île, qui regroupe cinq lieux complémentaires : le Wattignies, le Bar'Île, le Labo Diva, A la Carte Postale et la Ferme Maraîchère des Landes Fertiles. Cette coopérative est une société coopérative d'intérêt collectif, un statut qui permet de lier une activité économique à un projet politique et social, et de réunir plusieurs types de membres autour de décisions communes.

Les trois types de membres sont :

- Les salariés de la coopérative, qui peuvent choisir, mais sans obligation, de devenir sociétaires
- Les usagers des lieux, c'est-à-dire les personnes qui fréquentent les restaurants, cafés, concerts ou événements culturels, et qui souhaitent s'investir dans la gouvernance
- Les partenaires, associations ou structures collaborant avec la coopérative, pour des projets culturels, sociaux ou agricoles.

Cette pluralité de membres illustre le principe du multisociétariat : la coopérative n'appartient pas uniquement aux salariés, ni uniquement aux producteurs ou consommateurs, mais à l'ensemble du territoire et des parties prenantes. Chaque membre dispose d'un vote égal, indépendamment de son apport financier, ce qui permet de garantir l'équité et la démocratie dans la prise de décision. La coopérative fonctionne donc selon une logique de bien commun : la richesse produite par l'activité est réinvestie dans les lieux, les outils de travail, les personnes et les projets, et non distribuée à des actionnaires extérieurs.

Pour structurer la gouvernance et assurer le suivi des activités, Commun'Île dispose de deux instances principales :

- L'Assemblée Générale (AG) des sociétaires, qui se réunit au moins une fois par an. C'est l'instance démocratique par excellence, où chaque membre peut participer au bilan annuel, discuter des perspectives et voter les grandes orientations de la coopérative.

- Le Conseil stratégique, organe intermédiaire élu par l'AG, composé de 12 à 18 personnes. Il se réunit tous les deux mois pour suivre le fonctionnement quotidien, donner des orientations et décider de projets structurants, comme l'ouverture d'un nouveau lieu ou des dépenses supérieures à un seuil fixé (par exemple, 10 000 €). Le conseil est animé par un président, et un suivi hebdomadaire est assuré par la gérante pour garantir la cohérence et la réactivité dans la gestion.

Au-delà de la structure juridique et des instances, la co-construction repose avant tout sur les relations humaines et la posture collective. La réussite d'une gouvernance partagée nécessite de créer des espaces de rencontres et d'expression, de reconnaître les désaccords comme des opportunités de débat et d'explicitier en continu le fonctionnement décisionnel : qui décide, à quel moment, comment associer toutes les personnes concernées et comment répartir les responsabilités. Cette attention à la qualité des relations et à la clarté des règles permet de maintenir un fonctionnement démocratique sain et vertueux.

La coopérative souligne également que la coopération est un processus vivant et évolutif. Les règles et modalités de décision doivent s'adapter au fil du temps, aux changements de personnel, de projets ou de contexte. Il n'existe pas de situation « finale » : la coopération se construit, se perd parfois, se retrouve et se réinterroge en permanence. C'est un équilibre entre structure et flexibilité, entre rigueur et adaptabilité, qui permet à la coopérative d'évoluer tout en restant fidèle à ses principes.

Enfin, le Wattignies illustre comment un tiers-lieu peut combiner activité économique, ambition sociale et gouvernance démocratique, en plaçant au cœur de son fonctionnement le dialogue, la participation active et le bien commun. Les lieux de Commun'Île ne sont pas seulement des espaces de production ou de consommation : ce sont des lieux de vie, de culture et de socialisation, où la gouvernance partagée permet à chacun d'agir sur l'avenir de son outil de travail, de son quartier et de la société qu'il souhaite construire.

Selon CAP Tiers-Lieux...

Les tiers-lieux adoptent des formes juridiques variées (associations, coopératives, structures publiques ou privées, parfois même articulées entre plusieurs entités) mais ce sont principalement des statuts de gouvernance collective.

La majorité, soit 56 %, fonctionne sous statut associatif. Ces statuts ne sont pas figés : ils évoluent en fonction des dynamiques collectives et des besoins du territoire.

Ce modèle participatif, s'il favorise l'appropriation du lieu par chacun, demande un équilibre subtil entre les bénévoles, dont la présence est souvent fluctuante, et les professionnels qui assurent la continuité et la coordination du projet.

Espace et hybridation des activités

Intervenant : Sandrine Bidart- Le Tiers-Lieu Marsien (Saint-Mars-du-Désert)

Le projet est né de la volonté de créer un espace d'accueil ouvert à toutes et tous, sans condition, permettant d'accueillir une diversité d'activités.

Initié par la mairie entre 2018 et 2019, il a été accompagné par un cabinet de conseil nantais chargé de concevoir la programmation des différents usages du lieu. À l'origine, les élus souhaitaient en faire un espace fréquenté, intégrant notamment une agence postale et une épicerie sociale, une démarche fondée sur l'idée d'un accueil inconditionnel. Cependant, il est vite apparu que l'essentiel n'était pas de générer du flux, mais de favoriser la convivialité, le lien social et le bien-être, des éléments qui se construisent naturellement et ne se décrètent pas.

Le projet, initialement centré sur l'éco-responsabilité et le rapprochement des services publics, a progressivement intégré de nouvelles activités, notamment autour du bien-être. Après la période du Covid, de nombreuses personnes sont venues en quête de changement professionnel ou personnel, contribuant ainsi à la vitalité du lieu.



L'objectif est désormais de valoriser les acteurs locaux et de permettre aux usagers d'inventer de nouveaux usages au fil des rencontres, générant ainsi des synergies spontanées. Le local, mis à disposition par la mairie, reste un espace évolutif : rien n'y est figé.

Le fonctionnement du coworking, par exemple, n'a pas répondu aux attentes initiales, ce qui conduit aujourd'hui à repenser les activités et les espaces en s'appuyant sur des ateliers citoyens. Les besoins du territoire ayant évolué, et nombre des pionniers du projet n'étant plus présents, l'association créée en juin 2024 s'attache désormais à adapter le lieu à ces nouvelles réalités, en privilégiant des espaces plus petits et modulables.

En favorisant la rencontre entre associations locales et habitants, le tiers-lieu s'affirme comme un espace vivant, flexible et évolutif, où peuvent émerger des dynamiques collectives et des initiatives « magiques » qui ne pourraient naître ailleurs.

Selon CAP Tiers-Lieux...

La question de la modularité fait partie des recommandations de CAP Tiers-Lieux à ses adhérents. Cependant, la plupart des tiers-lieux ne sont pas propriétaires de leurs locaux, la possibilité d'effectuer des travaux est donc limitée.

Certaines activités ne peuvent également pas être déplacées. Par exemple, la ferme de l'Abbatiale, qui est une production complexe. Cependant, il est possible d'imaginer sur un même espace des usages différents. La ferme de l'Abbatiale peut donc être un espace de production, mais également une ferme d'apprentissage ou de formation, une ferme de test et de recherche agroécologique, un espace de séminaire...

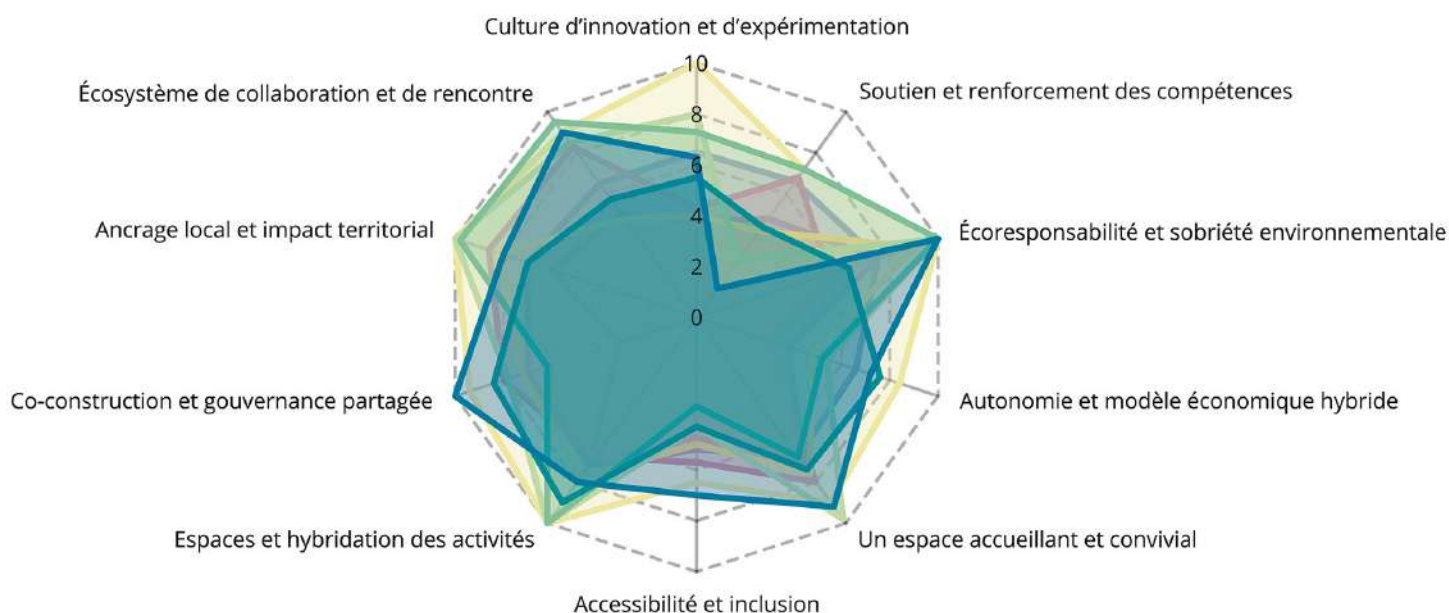
Autre exemple : à Ping, leur espace Fablab est modulable pour accueillir des assemblées ou des formations.

Accessibilité et inclusion

Intervenants : Olivier Raballand - Le Collectif T'Cap (Nantes)
Gaëlle Todeschini - Le Beau Tiers-Lieu (Nantes)

Lors de l'inscription à ce temps d'échange, un questionnaire a été envoyé aux tiers-lieux par Le Collectif T'Cap. Les réponses recueillies ont permis de générer un diagramme pour chacun d'eux. L'analyse de la superposition de ces diagrammes a fait ressortir deux constats : un certain creux dans la thématique « Soutien et renforcement des compétences », qui ne concerne pas tous les tiers-lieux, et un creux encore plus marqué dans la thématique « l'accessibilité et l'inclusion ».

C'est pourquoi nous avons souhaité approfondir cette dernière thématique, afin de mieux comprendre comment les tiers-lieux envisagent et incarnent l'accessibilité et l'inclusion au quotidien.



Superposition des diagrammes d'auto-évaluation de tiers-lieux des Pays de la Loire

Lors du remplissage du questionnaire, Gaëlle n'a pas coché la case « accessibilité et inclusion », car ces notions sont souvent réduites à la question des aménagements physiques (rampes d'accès, normes PMR, etc.) Or, au Beau Tiers-Lieu, il n'y a pas de rampe PMR mais l'inclusion va bien au-delà de cet aspect matériel. Après réflexion, l'équipe a réalisé que l'inclusion commence avant tout par l'accueil inconditionnel : un principe simple à énoncer mais exigeant à mettre en œuvre.

Le lieu fait notamment partie du réseau La Cloche, et propose des dispositifs solidaires tels que le café suspendu ou le repas solidaire. Dans un quartier marqué par une forte précarité, ces initiatives rencontrent un réel écho : les habitants s'impliquent et participent activement malgré leur propre précarité. Dans ce contexte, l'accueil inconditionnel n'est pas un simple choix, mais une nécessité sociale, profondément inscrite dans l'ADN du lieu. C'est une valeur vécue au quotidien, parfois sans même être explicitée.

Penser l'accessibilité, c'est donc s'adapter aux personnes (à leur rythme, leurs conditions, leurs capacités du moment) sans les stigmatiser. Le Beau Tiers-Lieu se veut ainsi un espace pour “faire société autrement”, un lieu de répit et d'ouverture pour toutes et tous.

Selon Olivier Raballand, le terme accessibilité n'est pas toujours le plus approprié, car il évoque souvent, dans l'imaginaire collectif, la simple image d'un fauteuil roulant sur une place de parking. Le mot accueil lui semble plus juste et plus universel.

En réalité, la notion d'inclusion dépasse largement celle des seules conditions d'accessibilité physique : elle englobe avant tout une démarche d'accueil ouverte et bienveillante. De nombreuses structures pratiquent déjà cette forme d'accueil sans en avoir pleinement conscience. Le premier obstacle qu'elles identifient est souvent matériel, par exemple, la présence d'un étage non accessible à tous. Pourtant, une personne porteuse de trisomie 21, autiste ou présentant un autre type de différence peut tout à fait y accéder. Ces structures, bien qu'elles se perçoivent comme “non accueillantes”, mettent déjà en œuvre, parfois sans le savoir, des principes d'inclusion.

Pour Olivier Raballand, la clé de la réussite en matière d'inclusion réside aussi dans l'engagement des employeurs. Lorsque des bénévoles ou des professionnels directement concernés par le handicap rejoignent une structure, celle-ci évolue naturellement vers plus d'ouverture et d'adaptation.

En tant que centre de ressources dédié à la culture et à la vie sociale, le Collectif T'Cap porte un projet de tiers-lieu culturel inclusif et solidaire, en partenariat avec l'Adapeila, la Compagnie le Cercle Karré, l'association l'Étape et Le Lieu Unique.

L'objectif est d'accueillir des projets d'ateliers de pratiques artistiques, ouverts aussi bien aux amateurs qu'aux professionnels. Plusieurs lieux potentiellement adaptés à cet accueil ont déjà été identifiés. Le projet prévoit également des mobilités d'apprenants et d'artistes en situation de handicap, notamment à travers des échanges avec Le Monty, en Belgique.

En attendant sa mise en place complète, le collectif adopte une approche expérimentale : il teste, ajuste, se trompe et apprend dans une logique de prototype vivant et évolutif.

Selon CAP Tiers-Lieux...

Concernant l'état des lieux des tiers-lieux ligériens sur ces thématiques, les données montrent que 90 % d'entre eux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cependant, 46 % ne développent pas de projets ciblant un public spécifique. Parmi ceux qui le font, les principaux publics concernés sont :

- les personnes non francophones (24 % des tiers-lieux),
- les personnes en situation de troubles psychiques (20 %),
- les publics en situation de précarité (29 %),
- et ceux concernés par les questions de parentalité (20 %).

En revanche, certaines thématiques restent peu explorées : les inégalités de genre, le handicap ou encore les fractures générationnelles. D'autres sujets, tels que l'immigration ou les discriminations raciales, sont presque absents des actions menées. Ces tendances reflètent également les difficultés plus générales de la société à aborder ces enjeux, tant dans leur formulation que dans leur mise en œuvre.

Néanmoins, des évolutions positives sont observables : il suffit souvent de l'arrivée d'une nouvelle personne ou de l'implantation d'une structure sensible à ces questions pour faire progresser le sujet au sein d'un tiers-lieu.

Questions / réponses

En quoi consistent les levées de fonds solidaires ?

Marc Richard (Le Solilab) : Pour les projets immobiliers, les besoins en financement sont particulièrement élevés. Afin de garantir leur faisabilité, il est essentiel de disposer d'un apport important en fonds propres permanents, en complément des emprunts. En effet, les dettes contractées doivent être remboursées rapidement (parfois dès le mois suivant) tandis que les fonds propres, eux, peuvent rester mobilisés sur le long terme.

Dans les Sociétés d'Intérêt Collectif (SIC), il existe deux principaux modes de levée de fonds solidaires :

- Les parts sociales, qui permettent à des citoyens de devenir sociétaires ou coopérateurs de la structure. Ces parts ne sont généralement pas rémunérées, faute de moyens, même si cela reste possible.
- Les titres d'obligations, qui correspondent à des contrats d'engagement sur sept ans entre une entreprise et un citoyen. Ce dernier peut ainsi investir une partie de son épargne sous forme de titres participatifs.

Cette démarche est actuellement mise en œuvre pour le projet du Solilab, avec pour objectif de lever un million d'euros d'ici fin 2026.

Les partenaires financiers mobilisés proviennent de quatre horizons :

- les banques coopératives,
- les entreprises locales de l'économie sociale et solidaire (ou à responsabilité sociétale) disposant de trésorerie,
- les citoyens,
- et les sociétés d'investissement.

Toutefois, le taux de rentabilité de ces placements demeure souvent inférieur aux rendements classiques, ce qui souligne leur vocation avant tout solidaire et collective.

Beaucoup de tiers-lieux expriment une déception quant au manque de mixité sociale. Quelles sont les pratiques qui favorisent réellement cette diversité ?

Pierre Seraille (Le Monty) : Au départ, la création d'une véritable mixité a été difficile. La première communauté du Monty était principalement composée de personnes issues du mouvement Genappe en transition, avec un certain capital culturel.

Un tournant est survenu avec l'arrivée de Nicky, une habitante d'une cité voisine. Attirée par la convivialité du lieu, elle s'y est investie pleinement et a progressivement amené de nouvelles personnes de son entourage. Cet élan spontané a permis la mise en place des repas solidaires, en partenariat notamment avec la Croix-Rouge, qui a ensuite fait venir un public non francophone en situation de grande précarité.

L'histoire de Nicky illustre ce processus : venue initialement dans le cadre d'un tournage vidéo, elle a trouvé dans cette expérience une forme d'expression et de reconstruction personnelle, un déclencheur d'inclusion sociale.

Pascal Hild (La Cocotte Solidaire) : La création de lien social est inscrite comme objectif central de la structure, en cohérence avec la convention signée avec la Ville de Nantes.

L'accueil y est inconditionnel : chacun est accueilli tel qu'il est. Cette posture repose à la fois sur l'état d'esprit des salariés et sur une formation spécifique à l'accueil de tous les publics. La mixité s'est ainsi installée naturellement, sans démarche imposée.

Cependant, un équilibre doit être maintenu : la Cocotte rappelle qu'elle n'a pas vocation à "gérer les difficultés sociales", mais à offrir un lieu ouvert à tous. La vigilance reste nécessaire quant à l'état du lieu (entretien, respect des espaces). Une charte de fonctionnement a été instaurée, et certaines personnes ont dû être exclues lorsqu'elles ne la respectaient pas.

Amélie Villet (CAP Tiers-lieux) : La mixité sociale doit d'abord être définie clairement : de quelle diversité parle-t-on (âge, origine sociale, précarité, handicap, etc.) ? Une piste essentielle consiste à impliquer les personnes précaires dans les instances de décision, afin qu'elles puissent réellement influencer les activités du lieu.

Sur le plan de la communication et de la programmation, elle invite à adopter une approche inspirée du marketing social : identifier précisément les publics visés (catégories socio-professionnelles, tranches d'âge, etc.) et adapter les actions en conséquence.

Enfin, elle souligne la nécessité de repenser des temps de gouvernance, par exemple en évitant les réunions tardives, souvent peu accessibles à certains publics.

Olivier Raballand (Le Collectif T'Cap) : Au sein du Collectif T'Cap, nous avons une expérience dans cette démarche d'inclusion des personnes en situation de handicap dans les instances de gouvernance. Cependant, cette démarche ne va pas de soi : les intentions ne suffisent pas.

Il existe un risque que ces personnes se sentent marginalisées ou réduites à une présence symbolique ("effet plante verte"). Pour éviter cela, il faut mettre en place une démarche progressive de formation et d'accompagnement, afin qu'elles puissent monter en compétence pour participer pleinement et faire valoir leur regard singulier.

Gaëlle Todeschini (Le Beau Tiers-Lieu) : Situé au cœur d'un quartier prioritaire, Le Beau Tiers-Lieu compte des habitants au sein de son conseil d'administration. Pourtant, leur participation reste limitée.

Le lieu accueille une diversité de publics (jeunes, anciens, habitants du quartier), mais maintenir cet équilibre de mixité sociale et générationnelle demande une attention constante. Comme le souligne Gaëlle : « *Quand on commence à penser les différences, c'est là qu'on commence à faire la différence.* »

Je fais partie du collectif de la Cocotte Solidaire et j'ai entendu dire qu'au Collectif T'Cap, il y avait une dizaine de dirigeants. Comment ce mode de gouvernance fonctionne-t-il ?

Olivier Raballand (Le Collectif T'Cap) : Effectivement, le collectif a compté jusqu'à dix-neuf co-présidents lors de sa création, il y a une quinzaine d'années. Ce fonctionnement repose sur trois principes essentiels :

- Le Collectif T'Cap est avant tout un réseau : il ne peut donc pas être incarné ou représenté par une seule personne.
- La gouvernance partagée permet d'éviter la concentration du pouvoir, en empêchant qu'une seule personne s'approprie la prise de décision.
- Enfin, la diversité des profils est au cœur du projet : les adhérents peuvent représenter à la fois une structure ou leur propre personne, chacun apportant un regard singulier.

L'objectif est de maintenir une pluralité de co-présidents, afin de croiser les points de vue et d'assurer une gouvernance réellement collective. Cela ne signifie pas pour autant que toutes les décisions sont prises à dix : les nouveaux co-présidents ont besoin d'un temps d'adaptation avant de trouver leur place. Pour renforcer cette gouvernance partagée, le collectif prévoit de travailler sur la sociocratie dès l'année prochaine. Ce modèle repose sur la décision par consentement, plutôt que sur le vote majoritaire ou le consensus.

Le collectif réfléchit également à la mise en place de cercles de fonctionnement : des groupes dédiés à la décision, à la réflexion ou à des missions spécifiques. Certains co-présidents exercent déjà des mandats thématiques : lien avec les institutions politiques, actions culturelles, ressources humaines, etc. Tout le monde n'a pas forcément une mission attitrée au départ, mais chacun finit par trouver sa place progressivement.

Enfin, le collectif assure aussi une représentation dans diverses instances (d'où l'importance d'être plus nombreux), telles que les commissions d'accessibilité des villes, contribuant ainsi à faire entendre la voix de l'inclusion à un niveau plus large.

Marc Richard (Le Solilab) : Le Solilab repose sur un modèle de gouvernance multi-sociétariat, qui associe différentes catégories d'acteurs au sein de la coopérative. Cinq collègues d'associés y sont représentés : l'association ou le réseau fondateur, les salariés, les usagers, les partenaires, et les entreprises.

Aujourd'hui, la structure compte 55 associés et organise deux assemblées générales par an. En complément, un conseil coopératif a été mis en place : il dispose d'un rôle consultatif et contribue à nourrir la réflexion collective. La présidence est assurée par Les Ecossolies, en tant que personne morale, avec deux co-présidents qui se réunissent toutes les deux semaines pour assurer le suivi des orientations et la coordination du projet.

Conclusion

L'événement «Tiers-lieux : échanges de pratiques inspirantes», organisé dans le cadre de la suite du projet européen IDEA, a mis en lumière la diversité et la vitalité des tiers-lieux.

À travers les retours d'expérience de huit structures ligériennes et belges, les 10 grands principes des tiers-lieux ont été illustrés par des actions concrètes, révélant leur rôle clé comme leviers d'innovation sociale, d'inclusion et de coopération territoriale.

Les défis identifiés (mixité sociale, accessibilité, pérennité financière) appellent à :

- Poursuivre les expérimentations pour affiner les modèles de gouvernance et d'inclusion.
- Renforcer les réseaux entre tiers-lieux, institutions et citoyens, pour essaimer les bonnes pratiques.
- Permettre des accueils plus inclusifs car au regard des 10 grands principes, celui autour de l'accessibilité et l'inclusion semble être la marge de progression la plus importante chez l'ensemble des tiers-lieux.

Cette journée a confirmé que les tiers-lieux sont bien plus que des espaces : ce sont des communs vivants, où se réinventent la citoyenneté, l'économie et le lien social. Comme l'a souligné Amélie Villet (CAP Tiers-Lieux), «un tiers-lieu ne se pose pas sur un territoire, il se construit avec lui». Une invitation à agir ensemble pour des territoires plus solidaires et créatifs.



Contact

Olivier Raballand

europa@reseau-tcap.fr